



<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>oo oo oo oo oo oo oo</small> SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 51 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 2 Date de la convocation : 10 octobre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DIX SEPT OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Lancement d'une déclaration de projet pour la centrale photovoltaïque au sol 'Saint Coulgat'</p> <p>N° d'Ordre : 230-24</p> <p>Classification @ctes : 2.1 Documents d'urbanisme</p> <p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Claire LAMY, Françoise ELLIOTT, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Thérèse GOBERT FORGAS, Ahmed BEKHEIRA a donné procuration à Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Aude VIVES a donné procuration à Olivier CHAUVÉAU, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Claude SIRE a donné procuration à Jean-Louis SALIES.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrick MARCEL, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Laurent CHARCOS, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

EXPOSE que la mise en œuvre du projet de centrale photovoltaïque (de 9,6 ha pour une puissance de 10,2 MWc, porté par TOTAL Energies) sur le pla de Gante à SOUANYAS et NYER, dont le Permis de construire est en cours d'instruction, nécessite une adaptation du PLUi valant SCOT, pour intégrer son contenu dans le document. Il convient en effet, d'adapter le zonage qui permet les centrales photovoltaïques (plus de 37 ha aujourd'hui) pour notamment retrancher les zones à protéger, mettre en valeur, ... et analyser les impacts du projet.

RAPPELLE que cette procédure, menée par la Communauté de Communes, appelée 'Déclaration de Projet', n'a qu'un objet unique, permettre la réalisation d'une opération d'intérêt général, ici la centrale au sol pour contribuer à la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. Elle est concomitante à l'instruction du Permis de construire en cours, avec laquelle elle partagera une enquête publique portant à la fois sur ces deux sujets.

PRECISE que le Code de l'urbanisme prévoit que la déclaration de Projet est prescrite par un arrêté du Président de l'organisme compétent en document d'urbanisme, mais que son approbation fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

DEMANDE au conseil communautaire de se prononcer sur le lancement de cette procédure.

Vu la demande de Permis de construire pour une centrale photovoltaïque
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-7,
Vu le Code de l'urbanisme, et ses articles L.153-54 à L.153-59 traitant de la mise en compatibilité des PLUi par procédure de déclaration de projet,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale opposable,
Vu le courrier du Préfet des Pyrénées Orientales en date du 1^{er} Octobre 2024,
Vu les avis des communes concernées,
Vu la délibération 2024-229 dans laquelle le conseil communautaire donne un avis favorable sur la demande de Permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de SOUANYAS et NYER.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

DE LANCER une procédure de déclaration de projet en vue d'adapter le PLUi valant SCOT pour permettre l'exécution du permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol sur le plateau, à SOUANYAS et NYER.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 24 octobre 2024.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

